

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



POUVOIR JUDICIAIRE  
CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE

Le Secrétaire Permanent

**Porte-Parole**

**COMMUNIQUE DE PRESSE N° 05 /PM/2024**

Le Secrétaire permanent, Porte-parole du Conseil supérieur de la magistrature, informe l'opinion que le Commissaire Principal de la Police Nationale Congolaise NDJONGO NDAMBO Éric, poursuivi des chefs d'arrestation arbitraire et d'outrage à magistrat NDONDI SAFULI Christian, Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de grande instance de Kolwezi dans la province du LUALABA a été condamné par le Tribunal Militaire de Garnison de Kolwezi à 13 mois de Servitude pénale principale, à l'amende et aux dommages-intérêts.

Il invite par conséquent les magistrats ainsi que toutes les personnes qui ont été choquées par la brutalité de l'arrestation de ce magistrat, au calme et à la sérénité.

Fait à Kinshasa, le **27 SEP 2024**



Le Secrétaire Permanent du Conseil  
Supérieur de la Magistrature,

**Télesphore NDUBA KILIMA**

Conseiller à la Cour de Cassation

*Immeuble Likasi, Place Royal, croisement des avenues Kalume et Lubefu à Kinshasa/ Gombe*

*E-mail : [csmsecretariatpermanent@gmail.com](mailto:csmsecretariatpermanent@gmail.com)*

*[www.csm-rdc.cd](http://www.csm-rdc.cd)*